

Séance publique du 29 janvier 2018

Assemblée départementale

Question orale de Madame Marjolaine Rauze

DIAC

22 JAN. 2018

2018-05

Monsieur le Président,

Pouvez-vous nous indiquer l'ensemble des coûts engagés par le Conseil départemental dans le cadre de l'organisation de l'exposition universelle 2025 (plaquettes, prestataires, exposition itinérante, communications diverses...)

SÉANCE DU 29 janvier 2018

QUESTION ORALE N° 2018-05

AUTEUR(S) : Mme RAUZE

OBJET : Exposition universelle 2025

Le Département de l'Essonne s'est engagé dans la candidature pour accueillir l'Exposition universelle de 2025 dès le 22 juin 2015 par l'adoption d'une motion à l'unanimité moins une abstention. [M-2015-02-02(2)]

La candidature de Paris-Saclay a ensuite été portée par le Conseil départemental de l'Essonne, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS), les communes de Gif-sur-Yvette et Orsay, ainsi que par l'Etablissement public d'aménagement (EPA) Paris-Saclay.

En vue de sa sélection comme site d'accueil de l'Exposition universelle 2025, Paris-Saclay a dû remettre un dossier de candidature nécessitant des travaux sur différentes thématiques : l'aménagement, l'accessibilité, l'écosystème dans lequel s'insèrera l'Exposition, et la mobilisation du territoire en faveur de l'Exposition universelle.

La commission permanente du 15 mai 2017 a autorisé le Président à signer une convention financière avec la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) dans le but de répartir les dépenses liées à la candidature entre les partenaires. Trois partenaires ont contribué au financement de la candidature : le Département, la CPS et l'EPA, chacun maîtres d'ouvrage des études et travaux réalisés dans leur champ de compétence.

Le budget de la candidature, pour l'ensemble des partenaires, était plafonné à 801 400 € maximum, et les dépenses réelles ont finalement été de 704 877 €. Une clé de répartition définissant la contribution de chacun aux dépenses liées à la candidature figurait dans la convention. Le Département de l'Essonne a dépensé 352 439 €, conformément à la clé de répartition convenue, soit 48 261 € de moins que le plafond prévu. Seul l'EPA a dépensé légèrement plus que prévu, sans générer de dépassement du budget global. Ces éléments sont synthétisés dans le tableau ci-dessous :

	Contribution maximale prévue dans la convention financière	Clé de répartition des dépenses (%) dans la convention financière	Dépenses réalisées (TTC)	% des dépenses réalisées
CD91	400 700 €	50,00	352 439 €	50,00
CPS	236 413 €	29,50	183 754 €	26,07
EPA	164 287 €	20,50	168 684 €	23,93
Total (TTC)	801 400 €	100,00	704 877 €	100,00

Les postes de dépenses étaient les suivants :

Poste de dépense	Budget maximum (TTC)	Dépenses réalisées (TTC)
Stratégie et pilotage	267 400 €	266 877 €
Communication et lobbying	244 000 €	203 436 €
Etude accessibilité	120 000 €	70 320 €
Etude urbaine	170 000 €	164 244 €
Total	801 400 €	704 877 €

L'ensemble de ces dépenses a permis d'impulser un enthousiasme dans l'Essonne et de fédérer les acteurs économiques, universitaires, associatifs et politiques autour d'un projet commun. Les évènements organisés pour promouvoir la candidature ont généré une couverture médiatique de l'Essonne et de Paris-Saclay au niveau régional et national de nature à donner une autre image du Département et à mieux cerner les contours de son identité forte et multiple à la fois. Enfin, l'ensemble des études urbaines menées par l'EPA seront versées aux réflexions à venir sur l'aménagement de Corbeville et les liaisons Est-Ouest du plateau de Saclay afin d'optimiser le développement de ce territoire plein de promesses.

...

